

# CONTRAT TERRITORIAL D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES BÉNÉFICIAIRES DE LA PROTECTION INTERNATIONALE

# LE CONTRAT TERRITORIAL

Le contrat territorial d'accueil et d'intégration des bénéficiaires de la protection internationale a été signé le 20 juin 2019 entre Grenoble-Alpes Métropole et la Délégation interministérielle à l'accueil et l'intégration des Réfugiés (DiAIR). Ce contrat définit les grandes priorités d'intervention de la Métropole en faveur de ce public.

Les grandes priorités du contrat sont :

- 1- Consolider le pilotage de la politique d'intégration des bénéficiaires de la protection internationale à l'échelon métropolitain.
- 2- Favoriser la logique de parcours d'intégration global et renforcé.
- 3- Améliorer l'accès à la formation, linguistique, professionnelle et à l'emploi.
- 4- Mobiliser l'offre de logement, favoriser l'accompagnement vers et dans le logement
- 5- Améliorer l'accès aux soins.
- 6- Faciliter l'accès aux droits et lutter contre les discriminations.



**OBJECTIF** Agir ensemble pour accompagner les bénéficiaires de la protection internationale (réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, apatrides) dans leur parcours d'intégration en France : apprentissage du français, accès à la formation, à l'emploi, à la santé, au logement, au sport, à la culture et à la citoyenneté, etc.

# LES ENGAGEMENTS DE LA MÉTROPOLE

**Grenoble-Alpes Métropole, coordinatrice du contrat territorial, ne se substitue pas aux autres acteurs de l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale. Elle a pour vocation de les réunir, créer des partenariats et d'impulser la mise en place de nouveaux outils d'insertion sur le territoire de la métropole en proposant plusieurs services grâce à une équipe dédiée.**

## 1 COORDINATION ET ANIMATION TERRITORIALE

Le contrat territorial est un outil de pilotage local de la politique d'intégration qui permet de mobiliser l'ensemble des partenaires institutionnels comme associatifs pour avoriser une synergie commune des acteurs de terrain :

- **Animation et coordination du réseau des professionnels** dans un objectif d'interconnaissance, d'échanges des pratiques, de construction de partenariats et de projets communs.
- **Diffusion de l'information:** édition d'une newsletter mensuelle, animation des «jeudis du contrat territorial» (actualités et groupes de travail thématiques).
- **Développement des actions** dédiées à l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale.
- **Soutien financier aux porteurs de projets** via un appel à projets annuel.



## 2 FAVORISER LA LOGIQUE DE PARCOURS

Organisation et supervision des modalités d'orientation, d'admission et de suivi des participants aux différentes actions proposées :

- **Animation de commissions ressources partenariales d'évaluation et de suivi des situations individuelles**
- Commission «emploi des réfugiés» (programme RISING).
- Commission ressources réfugiés multithématiques (logement, santé, culture, sport, citoyenneté, accès aux droits, lutte contre les discriminations, etc.).
- A télécharger en ligne: calendrier des «jeudis du contrat territorial» et fiches d'orientation vers les commissions.

## 3 DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'INSERTION ET L'EMPLOI

Lauréat de l'appel à projets «intégration professionnelle des réfugiés» lancé par la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre du Plan investissement compétences, le programme partenarial RISING, piloté par Grenoble-Alpes Métropole, propose un accompagnement vers l'emploi dédié aux publics bénéficiaires de la protection internationale :

- **Les partenaires du programme RISING** sont : Grenoble-Alpes Métropole, l'Oiseau bleu, ADOMA-INSAIR 38, l'AFPA, l'ADATE, la Mission locale de Grenoble, l'Ecole de la deuxième chance de l'Isère, l'Université Grenoble-Alpes, Grenoble Ecole de Management, le Relais Ozanam, Wimoov, Simplon, GAIA, SINGA .
- Mais également **Tero Loko** et **IMPRODETT** soutenus par le contrat territorial.
- A télécharger en ligne: plaquette du programme RISING et fiche d'orientation vers la commission «emploi des réfugiés»

## 4 ACCÈS AU LOGEMENT

- Avec le soutien du contrat territorial, ADOMA-INSAIR 38 propose un accompagnement social renforcé aux publics statutaires non hébergés en CADA pendant leur demande d'asile.
- Dans le cadre de l'action métropolitaine pour le logement d'abord des jeunes sans ressources, de jeunes réfugiés peuvent bénéficier du programme d'accompagnement global.

## 5 ACCÈS A LA SANTÉ

- Avec le soutien du contrat territorial, le réseau Intermed propose un accompagnement en santé auprès des bénéficiaires de la protection internationale en situation complexe
- le Caméléon propose des permanences psychologiques auprès des bénéficiaires de la protection internationale et des formations sur les questions de santé mentale
- l'ADATE propose de l'interprétariat en santé et forme les professionnels de santé

## 6 ACCES A LA CITOYENNETE, AUX DROITS, AU SPORT, À LA CULTURE

- **La Ligue de l'enseignement et le collectif Migrants-en-Isère** proposent des actions en faveur de l'accès à la culture (avec culture du coeur), du sport et des actions de sensibilisation sur les migrations à destination du grand public
- **les Big Bang ballers** propose une action visant l'insertion par le sport des jeunes femmes réfugiées.
- **•Unicités** favorise l'accès au service civique de jeunes réfugiés par le programme «COOP'R»



# L'ANIMATION TERRITORIALE

## Une mission ressources pour l'orientation vers les parcours d'accueil et d'intégration des réfugiés

- Centralise les orientations sur les différentes actions et dispositifs
- Veille à la garantie d'un parcours coordonné
- Communique et maintient les liens avec les prescripteurs
- Favorise l'articulation des parcours avec les acteurs du territoire



Un jeudi matin par mois:

Sur transmission d'une fiche d'orientation par un professionnel:

9h-11h : commission partenariale d'orientation, d'admission et de suivi au programme RISING, en faveur de l'emploi des réfugiés

11h-12h30 : commission partenariale ressources multi-thématiques sur les réfugiés

## Une mission de coordination des acteurs de l'accueil et de l'intégration des réfugiés

- Assure une mission de coordination pour l'orientation des bénéficiaires de la protection internationale adapté à leurs besoins
- Crée des passerelles pour favoriser les liens entre acteurs
- Favorise la diffusion des informations entre acteurs de terrain
- Facilite une meilleure connaissance du public



Un jeudi après-midi par mois:

14h-15h : actualités du contrat territorial

15h-17h : groupes de travail thématiques (accès aux droits, emploi, logement, santé, culture, sport, citoyenneté,...)

- A télécharger en ligne: calendrier des «jeudis du contrat territorial» et fiches d'orientation

# COMMENT BÉNÉFICIER DES ACTIONS DU CONTRAT TERRITORIAL ?



- En répondant à l'appel à projets annuel
- En orientant les publics bénéficiaires de la protection internationale vers les actions du contrat: télécharger les fiches d'orientation en ligne
- En participant une fois par mois aux «jeudis du contrat territorial» pour mieux connaître les actions



Pour toute question, demande d'information :

Un mail : [contratrefugies@lametro.fr](mailto:contratrefugies@lametro.fr)

Un téléphone : 04 56 58 52 72

Notre page web: [www.lametro.fr/contrat-accueil-refugies](http://www.lametro.fr/contrat-accueil-refugies)



Le contrat territorial d'accueil et d'intégration des bénéficiaires de la protection internationale est co-financé par la Délégation interministérielle à l'accueil et l'intégration des réfugiés et par Grenoble-Alpes Métropole ainsi que par le Fonds social européen.

Le contrat territorial détaillé est disponible sur notre site:

[www.lametro.fr/contrat-accueil-refugies](http://www.lametro.fr/contrat-accueil-refugies)